

COLONIES ETE 2026

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES

Je soussigné, Mr - Mme

Adresse

N° d'immatriculation

Salarié agricole

Non salarié agricole

autorise la caisse de Mutualité Sociale Agricole Nord – Pas de Calais à prélever sur mes prestations familiales les arrhes d'un montant de 50 euros ainsi que le solde du montant du séjour

Représentant la participation aux frais de séjour de (nom-prénom du ou des enfants inscrits)

.....
.....
.....
.....

Inscrit(s) au(x) séjour(s)

.....
.....
.....

Fait à Date

Signature des parents

- En 1 prélèvement
 2 prélèvements
 3 prélèvements
 4 prélèvements